

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2013

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 25 mars 2013, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 5-2013, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage *Service d'ambulance* aux usages permis dans les zones publiques et institutionnelles.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **22 avril 2013, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 5-2013, soit la modification de l'article 14.9.4 du règlement de zonage numéro 21-90, intitulé *Grille des usages permis dans les groupes « Public et Institutionnel »*, par l'ajout de l'usage suivant :

Code	Usages	Usages permis dans les groupes « Public » et « Institutionnel »				
		I	II	III	IV	Notes
4292	Service d'ambulance		x			

4. Les zones visées par la modification au règlement de zonage sont les zones Pa2, Pa3, Pa4, Pa6, Pa7, Pa8, Pa9, Pa10, Pa11, Pa12, Pa14, Pa15, Pa16, Pa17, Pb1, Pb2, Pb3, Pb11, Pb12, Pc/a.1, Pc/a.2, Pd1 et Pd2. On a décrit sommairement ci-après le périmètre de ces zones en utilisant, en autant que possible, le nom des voies de circulation situées à proximité, ou on a indiqué l'endroit approximatif desdites zones.

Zone Pb12 : correspond à l'emplacement du Parc du secteur ouest; elle est située au nord-ouest du terrain du Centre La Pocatière et au sud-ouest de la rue du Verger;

Zones Pc/a.1, Pa14, Pa15 et Pb2 : correspondent globalement à l'emplacement de la montagne du Collège et aux terrains de l'ITA, Campus de La Pocatière, du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et du Cégep de La Pocatière; sommairement, le périmètre de ces zones est contenu entre l'avenue Industrielle (route 132) au nord-ouest, la 1^{re} rue Poiré au nord-est, la route 230 au sud-est, et le développement des rues de la Montagne, de la Sablière et du Verger au sud-ouest;

Zone Pa2 : correspond à un emplacement de l'ITA, Campus de La Pocatière (Ferme-école Lapokita), situé au sud-est de la route 230 et au sud-ouest du terrain du Carrefour La Pocatière;

Zone Pa6 : correspond à l'emplacement de la Cathédrale; elle est située au sud-est de la 4^e avenue Painchaud, à l'intersection de celle-ci avec la 1^{re} rue Poiré;

Zone Pb1 : correspond à un espace vert situé au sud-ouest de la résidence Hélène-Lavoie II; elle est comprise dans le secteur contenu entre la 7^e rue Sirois au sud-est et la rue du Plateau au nord-ouest;

Zone Pa4 : correspond au terrain de l'immeuble où se trouvent les bureaux de la Société Saint-Jean-Baptiste; elle est située au sud-ouest de la 9^e rue boulevard Desrochers, entre la 5^e avenue Mailloux et la 6^e avenue Pilote;

Zone Pa3 : correspond à l'emplacement de l'École Saint-Charles et du Parc Desjardins intergénérationnel; elle est située au sud-est de la 6^e avenue Pilote, à l'intersection de celle-ci avec la 9^e rue boulevard Desrochers;

Zones Pa8, Pa9 et Pa17 : correspondent aux emplacements de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers; le périmètre de ces zones est contenu entre la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest, la 10^e rue Fortin au nord-est, la 6^e avenue Pilote au sud-est, et la 9^e rue boulevard Desrochers au sud-ouest;

Zones Pa10 et Pb3 : correspondent aux terrains partant du Centre Bombardier pour se rendre jusqu'à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima; sommairement, le périmètre de ces zones est contenu entre la 6^e avenue Pilote au nord-ouest, la 12^e avenue boulevard Dallaire au sud-est, et la 9^e rue boulevard Desrochers au sud-ouest;

Zone Pd2 : correspond à l'emplacement des étangs aérés de la Ville; elle est située entre l'autoroute 20 au nord-ouest et l'avenue de la Grande-Anse (route 132) au sud-est;

Zone Pa7 : correspond aux terrains de l'Évêché et de La Traversée; sommairement, son périmètre est contenu entre l'avenue de la Grande-Anse (route 132) au nord-ouest, la 4^e avenue Painchaud au sud-est;

Zone Pa12 : correspond à l'emplacement du Centre médical; elle est située au nord-ouest de la 6^e avenue Pilote, à l'intersection de celle-ci avec la 12^e rue de l'Hôpital;

Zones Pd1, Pa16 et Pb11 : correspondent respectivement à l'emplacement du cimetière, au terrain de l'écocentre et du site d'élimination des neiges usées de la Ville, et d'un rocher; elles sont situées au sud-est de la 4^e avenue Painchaud, au nord-est de la propriété de Groupe Unique;

Zone Pa11 : correspond à l'emplacement du couvent des Sœurs de la Visitation; elle est située au nord-ouest de la 4^e avenue Painchaud et au nord-est à la propriété de 9245-2317 Québec inc. (Le domaine des Oblats);

Zone Pc/a.2 : correspond aux battures le long du Fleuve Saint-Laurent.

5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 5-2013 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 5-2013 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 5-2013 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 28 mars 2013.

Danielle Caron, OMA
Greffière